



## Quels sont mes droits de pere

Par **Dave**, le **02/02/2008** à **22:18**

Quels sont mes droits: j'ai eu la connaissance de ma fille 1 mois après sa naissance. Sa mère m'avait parlé de sa grossesse les 3 premiers mois après elle m'a dit qu'elle a eu un faux-couche. Après sa naissance elle m'a appelé pour me dire qu'elle l'avait gardé pour de raison x. Je suis en train de faire des démarches pour que ma fille porte mon nom. Quand je lui demande des renseignements sur sa naissance elle me répond qu'elle ne sait pas. Sa mère me mène en bateau en ce qui concerne les droits de visite, lorsque j'ai ma fille avec moi, si elle est fâchée ou si elle n'a pas aimé ce que je lui ai dit, demande à récupérer ma fille. Elle me dit souvent qu'elle a plus de droits que moi et que j'ai rien à lui dire. Quand je persiste pour voir mon enfant le plus souvent elle me raccroche dessus ou ne répond pas au téléphone. Un jour elle m'a dit qu'elle partait quelque part pour une durée de un mois avec elle et qu'elle n'avait pas à m'avertir et que moi si je voulais faire la même chose je suis obligé de le dire. Je ne dit pas que c'est une mauvaise mère elle s'occupe même très bien de notre enfant mais elle sait très bien que le seul moyen de me faire du mal c'est avec ma fille. Je ne peux plus supporter cela. Nous vivons dans une société où la femme a toujours le premier appui des juges. Mais que dois-je faire pour avoir quelques minutes ou quelques jours avec ma fille? Dois-je la laisser me manipuler avec notre enfant? S'il vous plaît, je vous en supplie, que dois-je faire?....merci de vouloir me répondre Dave

Par **ly31**, le **03/02/2008** à **06:28**

Bonjour,

Avez-vous vu Monsieur le Juge ??

A vous lire

ly31

Par **Dave**, le **11/02/2008** à **14:56**

Bonjour

Desoler du temps que cela m'a pris pour vous repondre. Non je n'ai pas vu de juge, presentement je recueille toutes les preuves qui me seront utiles contre elle. Puis j'essai de faire une procedure d'affiliation parentale, mais elle ne coopere pas avec moi. Quand je lui demande le nom exact qu'elle lui a donné a la naissance elle me dit qu'elle s'en souvient pas qu'elle va chercher, mais pourtant elle va chez le medecin avec l'enfant, donc elle a un dossier a son nom, et elle refuse que je l'accompagne ni de me donner un constat du medecin avec son numero de telephone. je sais pas par ou commencer, s'il vous plait aidez moi

merci  
dave...

Par **Dave**, le **11/02/2008** à **15:32**

Pour faire un resumé de ce qui m'arrive presentement. le mardi 4 fevrier j'ai recu un appel d'elle disant que sa premiere fille est malade qu'elle avait besoin de moi pour garder ma fille pendant qu'elle allait a l'hopital avec la premiere. Pendant que je gardais ma fille j'ai remarqué des reactions bizarres que ma petite fille faisait, elle avait une otite due a son rhume ou du fait que sa grande soeur en a une aussi. Je prevenis sa mere, elle me dit qu'elle va aller chez le medecin avec elle. Je lui dit que je vais l'accompagner elle me dit non, je lui dit que je veux un constat écrit par le medecin elle me repond non. le lendemain je verifie comment elle va puis qu'est-ce que le medecin a dit sur son cas, elle me dit qu'elle est pas aller, l'enfant va mieux elle lui a donné du tampra ( un medicament pour enfant qui fait de la fièvre). le vendredi quand c'est mon tour de garde, elle me dit qu'elle ne passera pas la nuit chez moi qu'elle devra revenir dans la soirée. quand je lui demande des explications elle me repond, qu'elle a des medicaments a lui donner qu'elle a appelé le service de santé qu'il lui ont dit qu'elle pouvait lui donner le meme medicament que son autre fille sous un different dosage( sans avoir vu l'enfant, ni avoir verifié si elle ne couvre pas autre chose). Bien sur elle a refusé de me dire le nom et de me montrer le medicament. puis apres une longue discussion elle me dit que ma fille ne passera tout simplement pas la soirée avec moi. (j'ai comme temoin ma copine qui etais dans la meme piece que moi). aussi j'ai appelé le service de santé qui m'a prescrit puis interdit de lui donner un medicament quelconque, et m'a dit que c'est impossible d'évaluer un enfant par telephone qu'elle doit voir un medecin, donc il y a quelqu'un qui soit dans la vie en danger d'un enfant de 8 mois ou ment. franchement je sais pas par ou commencer avec elle. je vois qu'elle essaye de me faire chier avec ma propre fille me ment et se prend pour le chef a cause que j'ai pas le titre officiel du pere, mais c'est pas comme si j'avais refusé d'etre present durant l'accouchement. elle ne m'a pas prevenu. si vous avez une idée des procedures a prendre et quels sont mes risques, si vous plait faites moi s'en part

merci de lire mon message et de prendre en consideration bonne journée  
Dave